


INFORMATIONS VOYAGES

CALENDRIER DES OPERATIONS DE CONSULTATION VOYAGES

La préparation des voyages obéit aux règles de mises en concurrence obligatoires : liberté d'accès, transparence, égalité de traitement des candidats.

La réussite du projet nécessite une bonne organisation et une excellente concertation entre les porteurs de projet et le service de l'intendance garant de sa réalisation.

- 1) Esquisse du projet de l'enseignant
- 2) le chiffrage du projet en lien avec l'intendance :
 - nombre de participants : à ce stade il est prudent de prévoir le nombre minimum de participants pour évaluer un budget peut-être un peu élevé mais il est plus facile de diminuer que d'augmenter.
 - mode de transport
 - profs accompagnants (nombre et identité)
 - voyage ou échange
 - période (en lien avec le Proviseur)
 - sollicitation ou non de partenaires et de financements complémentaires
- 3) Prendre l'attache de l'Intendance → au moins 140/150 jours avant le voyage
- 4) Vote en CA du budget du voyage et de la part famille → minimum 135 jours avant le voyage
(dont 3 devis + liste des élèves)
- 5) Versement du 1er acompte au voyageur/entreprise → maximum 120 jours avant le voyage
de transport (NB : aucun versement ne peut-être fait à celui-ci avant l'encaissement du 1er acompte des familles.
- 6) 1er acompte 120 jours avant voyage
2eme acompte 60 jours avant voyage
3eme acompte 30 jours avant voyage

 Régie de Recettes : il est obligatoire que l'enseignant soit nommé régisseur de recettes afin qu'il puisse collecter les chèques des familles.


ATTENTION, prévoir le CA de la validation du budget au moins 5 mois avant le voyage.
Ex: voyage 15 mars CA (budget et part famille) au 15 octobre

SORTIES SCOLAIRES

Les demandes de sorties scolaires (à la journée / sans nuitée) doivent être déposées à l'intendance 1 mois avant.

Documents à fournir : - liste des élèves

Préalablement → Projet de sortie à présenter au chef d'établissement pour validation.

 Régie de Recettes : il est obligatoire que l'enseignant soit nommé régisseur de recettes afin qu'il puisse collecter les chèques des familles.